

COVID -19 : ressources pour une continuité de soins et accompagnements médico-sociaux pour les personnes en situation de handicap sensoriel

Mise à jour au 04/05/2020 les informations ajoutées à cette date sont signalées par

MAJ

Cette liste est non exhaustive, et pourra être mise à jour en fonction des nouvelles informations repérées ou qui nous seront transmises.

Continuité des soins

Coronavirus (Covid-19) : les Ligériens peuvent continuer à consulter leur médecin pour d'autres motifs en toute sécurité.

Renoncer à des soins ou les reporter peut avoir des conséquences graves sur la santé

Les médecins prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité et la sécurité des soins pour leurs patients.

Depuis le début de la crise sanitaire, les professionnels de santé ligériens ont mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité et la sécurité des soins pour leurs patients, qu'ils soient malades du Covid-19 ou non.

Les téléconsultations ou les consultations par téléphone sont privilégiées lorsque la pathologie le permet. Les cabinets médicaux s'organisent pour éviter de faire se rencontrer les patients atteints du Covid-19 et ceux qui souffrent d'autres pathologies.

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/coronavirus-covid-19-les-ligériens-peuvent-continuer-consulter-leur-medecin-pour-dautres-motifs-en>

- Professions autorisées à exercer à distance dans le cadre de la gestion de crise Covid-19 : télé-médecine, télé-expertise et télé-suivi :

Médecins	Téléconsultation / Téléexpertise / Télésurveillance ETAPES
Sage-femme	Téléconsultation
Infirmière-ier	Télé-suivi IDE
Orthophoniste	Télé-orthophonie Préconisations de la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) pour la pratique du télésoin en orthophonie dans le cadre des mesures exceptionnelles et temporaires liées à l'épidémie de Covid-19 sur le site de la FNO
Ergothérapeute	Arrêté du 14 avril 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
Psychomotricien	Arrêté du 14 avril 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Le site du Ministère des Solidarités et de la Santé propose un tableau détaillé sur les patients éligibles et les conditions d'éligibilités à un suivi à distance [Voir le Tableau](#) Mise à jour 27/03/2020

- **114, numéro d'appel d'urgence pour les sourds et malentendants**

Ce numéro unique, national, gratuit est accessible par visiophonie, tchat, SMS ou fax, 24H/24, 7J/7.

Des agents de régulation 114, sourds et entendants, gèrent l'appel et contactent le service d'urgence le plus proche :

SAMU (15), Police-Gendarmerie (17), Sapeurs-Pompiers (18)

<https://www.info.urgence114.fr/>

Urgences aides auditives

Plus de 1 150 centres assurent la permanence des soins.

<https://www.ouimagazine.net/2020/04/07/permanence-soins-audio/>

Urgences optiques

Un site Internet recense, département par département, les opticiens assurant une permanence pour les urgences uniquement (casse, perte de matériels optiques, ordonnances indiquant l'urgence).

<https://www.urgenceopticien.fr/>

Hospitalisation des personnes en situation de handicap atteintes de COVID-19

- L'association Signes et Paroles a créé des fiches pour aider les professionnels de santé à communiquer avec les personnes sourdes [Accueil à l'hôpital](#)
- Le CHU de Nantes propose une foire aux questions sur son site [COVID-19 usagers, visiteurs : les réponses à vos questions](#)

Plateformes d'écoute, d'aide et de soutien

Soutiens psychologiques

- **Lignes d'écoute et de soutien disponibles pendant l'épidémie de Covid-19**
[Psycom](#) propose une liste non exhaustive, recense les dispositifs nationaux d'aide à distance qui poursuivent leur mission pendant l'épidémie (les appels téléphoniques ne sont pas surtaxés).
Mise à jour 4/04/2020.
- **CovidEcoute : plateforme de soutien psychologique**
Des psychologues, des psychiatres, des addictologues et des internes en psychiatrie se rendent disponibles gratuitement en téléconsultation <https://covidécoute.org/>
- **Santé Info Droits – France Assos Santé**
Lignes d'écoute à disposition des usagers, des personnes malades et de leurs proches, pouvant être mobilisée pour toute question juridique ou sociale liée à la santé
<https://www.france-assos-sante.org/actualite/lignes-decoute>
01 53 62 40 30 (lundi, mercredi et vendredi : 14h-18h ; mardi et jeudi : 14h-20h)
- **Handissimo**
Site collaboratif permettant de savoir quelles ressources et solutions sont disponibles pour les parents touchés par le handicap d'un enfant : soin, diagnostic, scolarité, associations, professionnels spécialisés, établissements, loisirs et vacances, répit et soutien, aide aux démarches...
En cette période de COVID-19, Handissimo se met à disposition des acteurs de terrain pour géolocaliser les solutions d'urgence et de répit sur les territoires, en particulier les solutions médico-sociales qui se sont réorganisées. <https://www.handissimo.fr/>
- **Entraide**
une plateforme d'urgence d'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans l'accompagnement de personnes malades, âgées ou handicapées (un espace dédié aux professionnels et bénévoles et un autre dédié aux proches aidants). <https://entraide.arbitryum.fr/>

MAJ

Handicap visuel

➤ Association ARRADV

Le Centre d'Appel et de Conseil sur la Déficience Visuelle est une plateforme téléphonique professionnelle nationale gratuite qui répond à toute question pratique liée à une situation de déficience visuelle sur la France entière. 0800 013 010 (appel gratuit depuis fixe ou portable en France). <http://www.arradv.fr/centre-appel-arradv/>

Handicap auditif

➤ Association Surdus propose une permanence d'écoute à distance gratuite.

Ouverture exceptionnelle de la plateforme d'écoute 7 jours / 7 et de 10h à 23h

www.sos.surdus.fr

Skype : sos.surdus (webcam + chat + vidéo)

MP Facebook : SOS Surdus (webcam + chat + vidéo)

E-mail : sossurdus31@gmail.com

➤ Fil Santé Jeunes, plateforme ouverte à tous les jeunes de 12 à 25 ans et accessible en LSF, LPC et TXT du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h30 pour répondre aux questions des jeunes sur la sexualité, le confinement ou des examens de fin d'année, de manière anonyme et gratuite.

<https://www.filsantejeunes.com/fsj-en-lsf-21515>

➤ Le Centre National de Ressources Handicap rare avec surdité ou trouble du langage Robert LAPLANE propose un soutien psychologique en langue des signes par des psychologues cliniciennes bilingues, auprès de soignants sourds des hôpitaux ou des établissements médico-sociaux, des familles sourdes avec enfants sourds avec troubles associés, de personnes sourdes avec troubles associés secretariat@crlaplane.org 01.45.89.13.16

<https://www.cnrlaplane.fr/soutien-psychologiques-en-langues-des-signes>

➤ France acouphènes soutient, écoute, informe et aide les personnes souffrant des handicaps invisibles que sont les acouphènes, l'hyperacousie, les vertiges de Menière et le neurinome de l'acoustique. Un renforcement des bénévoles à l'écoute est organisé pendant la période de confinement. La ligne de France Acouphènes 0820 222 213 est ouverte 7/7 j de 9h à 20h avec réponse aux messages laissés sur le répondeur. contact.administratif@france-acouphenes.org

<https://www.france-acouphenes.org/>

Violences familiales

- **Permanence écoute Femmes Sourdes Citoyennes et Solidaires**
Informations pour les droits de la Femme et pour lutte contre les violences faites aux femmes.
@ : fscs75@gmail.com
Skype : fscs75
Facebook : <https://www.facebook.com/fscspage/>
- **3977**
Réseau national de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
N° d'appel 3977 (lundi au vendredi 9h-19h)

Maladies / handicaps rares

- **Dispositif PRIOR-ERHR**
Maintien d'une activité pour assurer un service minimum à distance de soutien, d'écoute aux personnes confrontées à une maladie rare / handicap rare. 02 41 35 60 61 / prior@chu-angers.fr

Dispositifs pour la région Pays de la Loire

- **ARS Pays de la Loire** propose une **plate-forme téléphonique d'information régionale**
0800 100 214 (appel gratuit)
- **CREPSY des Pays de la Loire** propose un guide des différents dispositifs d'écoute et de soutien
<http://www.crehpsy-pl.fr/fr/> [Voir le guide](#)

Département de Loire-Atlantique (44)

MAJ

- **Soutien Psy 44**
Le CHU de Nantes, en partenariat avec 3 établissements du GHT 44 (CH de Saint-Nazaire, CHS Blain, CH G. Daumezon) et avec le soutien de l'ARS Pays de la Loire, a coordonné la mise en place d'une plateforme téléphonique de soutien psychologique et d'orientation, à destination de la population de Loire-Atlantique, des professionnels de santé et des professionnels des structures sociales et médico-sociales dans le contexte du stress induit par l'épidémie de Covid-19 et des mesures de confinement qui en découlent. bp-soutien-psy44@chu-nantes.fr 0 800 086 317 <https://www.chu-nantes.fr/cp-confinement-une-ligne-dediee-pour-ecouter-soutenir-et-orienter>

Département du Maine et Loire (49)

- **Association de l'Aide Familiale Populaire**
L'AAFP est une association d'aide à domicile étendant ses actions habituelles en direction des personnes porteuses de handicap (notamment auditif et visuel) et aux personnes qui ne sont pas accompagnées habituellement par le service et qui se retrouvent isolées. L'action se déroule sur Cholet et sur Angers. h.mace@aafp49.org 02.41.65.29.29 <https://www.aafp49.org/>

Département de la Sarthe (72)

➤ **Ecoute confinement Le Mans**

Cette ligne d'écoute n'est pas un site médical dédié au Covid 19. Les professionnels de santé en charge de répondre aux appels pourront rediriger les appels vers une prise en charge des problèmes psychologiques et / ou psychiatriques nécessitant un avis spécialisé.

Numéro vert, gratuit et sans surcoût : 0 800 710 582 – 7 jours sur 7, y compris les jours fériés, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Département de la Vendée (85)

- Un [numéro vert unique d'assistance pour les personnes non accompagnées](#) en Vendée **La plateforme est proposée par les acteurs publics et associatifs du secteur médico-social en Vendée**, pour les personnes en situation de handicap ou parent d'une personne en situation de handicap, et non accompagné par un dispositif médico-social, si la personne rencontre une situation difficile et souhaite s'exprimer et être écoutée.

Mise en place d'un n° vert : 0 805 030 068 ouvert 7j/7 de 9h-12h30 14h-17h30

Accompagnement social

MAJ

➤ **Permanence juridique 100% accessible "Urgence Handicap & Covid-19"**

L'association Droit Pluriel, en partenariat avec le Conseil National des Barreaux, l'Ordre des Avocats de Paris et la Conférence des Bâtonniers, soutenue par la Fondation VISIO, tient depuis le 22 avril 2020, une permanence juridique 100% accessible et gratuite "Urgence Handicap & Covid-19", par téléphone, par écrit ou en langue des signes.

www.droitpluriel.fr/urgence-covid19 - agir@droitpluriel.fr - 09 80 80 01 49

- **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** sur la prolongation des droits sociaux. [Fiche](#) *Mise à jour 02/04/2020*

➤ **Plateforme « Solidarité Numérique »**

A destination de toutes celles et ceux qui nécessiteraient un accompagnement.

<https://solidarite-numerique.fr/>

Numéro d'appel gratuit (en semaine de 9h à 18h) : 01 70 772 372

La ligne directe permet à l'utilisateur d'être accompagné par un volontaire dans la prise en main de services en ligne essentiels (faire ses courses en ligne, faire ses démarches administratives, téléconsulter un médecin, s'informer, communiquer avec des proches,...).

➤ **Dispositif « La Croix-Rouge chez vous »**

Ce dispositif s'adresse aux personnes vulnérables confinées en situation d'isolement social et permet de bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique, d'informations sur la situation, mais aussi de la possibilité de commander des produits de première nécessité (denrées alimentaires, produits d'hygiène et d'entretien, médicaments) que des volontaires de la Croix-Rouge leur livreront dès le lendemain.

09 70 28 30 00 disponible 7j/7 de 8h à 20h

<https://www.youtube.com/watch?v=va4ff3lBmwM>

➤ **Plateforme solidaires-handicaps.fr**

La plateforme recense l'ensemble des initiatives de solidarité à proximité de chez une personne en situation de handicap et facilite la mise en relation avec ces dispositifs d'accompagnement et d'appui.

➤ **Plateforme TOUS MOBILISES, www.grandir-ensemble.com**

Mise en place à l'initiative de la Fédération Nationale Grandir Ensemble, a pour but d'accompagner les familles en les aidant à trouver des solutions concrètes pour organiser leur quotidien.

Numéro vert 0 805 035 800 - du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, ou remplir un formulaire en ligne pour faire part de leurs besoins.

Accompagnements médico-sociaux– recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé

Les établissements et les services sociaux et médico-sociaux qui accompagnent les personnes en situation de handicap ont reçu des consignes dès le 28 mars 2020. Ces services se sont organisés pour maintenir une continuité de service et d'accompagnement sur la base des priorités suivantes :

- **le maintien à domicile des personnes en situation de handicap**, chaque fois que c'est possible. Concomitamment, des solutions de répit sont mises en place régulièrement au domicile du proche aidant ou en permettant des sorties accompagnées autour du domicile de l'aidant, dans le strict respect des mesures barrière.
- **l'orientation temporaire dans un internat ou une structure d'hébergement**, si le maintien à domicile devient impossible. Un séjour de répit en internat, pour une durée de 7 à 15 jours le plus souvent, doit être proposé à la suite d'une décision collégiale pour sécuriser le changement de lieu de confinement.

De nouvelles dispositions en date du 10 avril 2020 précisent les consignes et recommandations des établissements de santé et des professionnels de ville aux personnes en situation de handicap en établissement ou à domicile pour la prise en charge des patients Covid-19

- [Consignes et recommandations concernant l'appui des établissements de santé et des professionnels de ville aux personnes en situation de handicap en établissement ou à domicile pour la prise en charge des patients COVID-19 mise à jour 10/04/2020](#)

➤



Ce document est mis à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/).